

## Récapitulatif des frais éventuels

### Accident, contravention et pénalités diverses pour non-respect des conditions :

- **Retard** à la restitution (sauf annoncé 24h à l'avance) : 30 CHF de forfait.
- **Plein d'essence** non effectué : prix du plein + 60 CHF de forfait.
- **Nettoyage** intérieur non effectué : 30 CHF/h + 30 CHF de forfait (min. 60 CHF).
- **Nettoyage** extérieur non effectué : 30 CHF/h + 30 CHF de forfait (min. 60 CHF).
- **Contravention** (p.ex. excès de vitesse) : à la charge du fautif, l'ASTge transmettra toutes les informations nécessaires à la police le cas échéant.
- **Amende d'ordre** (p. ex mauvais parcentage) : à la charge du fautif, à payer directement.  
En cas de rappel reçu, l'ASTge paie le rappel et le refacture au fautif avec une majoration de 50 CHF.
- **Accident** : prix de la réparation (mais au maximum 500 CHF).
- **Pertes de matériel** ou mauvais usage (p.ex. chaînes à neige) : prix de remplacement (+ 60 CHF de forfait si non annoncé).

### Ou faire le plein d'essence, ou nettoyer l'extérieur du véhicule ?

(Aucun nettoyage intérieur des véhicules à grande eau !!!)



**Merci de votre honnêteté et du respect  
que vous montrez pour notre service.**

**ASTge - [www.astge.ch](http://www.astge.ch) – 076 40 40 555**

Dépôt : Les Pérouses, Route d'Aire-la-Ville 153, CH-1242 Satigny  
CCP 10-212787-2 Association à but non lucratif. Dons bienvenus.  
IBAN CH80 0900 0000 1021 2787 2